



## Pologne : Préparation

### Quand partir

Prévoyez votre séjour vers mai-juin ou en septembre-octobre, à l'approche de la belle saison mais en dehors de l'affluence touristique du plein été. Vous bénéficierez d'un climat agréable tout en profitant de manifestations culturelles fréquentes à cette époque. Si votre intérêt porte sur la visite des villes, l'hiver peut s'avérer un bon choix ; sachez cependant qu'il y fait froid et que la nuit s'abat très tôt sur le pays, en cette saison.

### Formalités administratives

Votre passeport en cours de validité, ou carte d'identité, vous ouvrira les portes du territoire polonais. Les enfants doivent être en possession de leur propre passeport, ou être inscrits sur celui de l'un des parents. Il peut vous être demandé des justificatifs de ressources visant à démontrer que vous pouvez subvenir à vos besoins durant votre séjour. A noter : vous devez déclarer toute importation / exportation de devises d'un montant supérieur à 7 600 euros. De même, tout objet de plus de 50 ans est considéré comme antiquité et doit faire l'objet d'une déclaration en douane. Evitez le recours au passeport collectif.

### Argent

Vous pourrez profiter de votre séjour polonais sans dépenser une fortune. Vous devriez pouvoir utiliser votre carte de crédit internationale dans de nombreux cas : pour retirer de l'argent, rendez-vous au guichet d'une banque. Pour le moment, il vous faudra encore changer vos devises ; cela s'effectue dans les banques ou dans un bureau de change.

### Santé

En raison de l'épidémie de grippe aviaire, il vous est recommandé d'éviter tout contact avec les volatiles. Ne pas se rendre dans des élevages ou dans les marchés aux volatiles. Evitez de consommer des produits crus ou insuffisamment cuits (viande et oeufs en particulier) et lavez-vous régulièrement les mains. Vous devez demander votre carte européenne d'assurance maladie, au moins 15 jours avant votre départ, à votre caisse d'assurance maladie. Evitez autant que possible de boire l'eau du robinet. Souscrivez une assurance couvrant le rapatriement sanitaire et consultez votre médecin avant votre départ. Le paiement des soins peut être exigé à l'avance et en espèces.

### Comment s'y rendre

Le plus simple est de prendre l'avion. Depuis Paris des vols directs existent à destination de Varsovie. Vous pouvez choisir de prendre la route, que ce soit en conduisant votre véhicule ou en choisissant le car, ou encore le train mais vous vous exposez à un voyage pas forcément moins cher

**et comprenant des désagréments.**

**Adresses utiles**

**Ambassade de Pologne en France :**  
**1 rue Talleyrand - 75007 Paris**  
**(tel.) 01 43 17 34 00**

Ambassade de France en Pologne :  
Ulica Piekna 1 - 00-477 Varsovie  
(tel.) [48] (22) 529 30 00  
[presse@ambafrance-pl.org](mailto:presse@ambafrance-pl.org)